N° 61 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 2 Mars 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 28.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 28)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

PRUDENCE

Un certain nombre de catholiques militants qui ne sont pas évêques avaient adressé un appel chaleureux à un certain nombre de catholiques militants qui le sont, afin d'organiser, avec leur collaboration, un « parti catholique ». La réunion vient d'avoir lieu à Paris. Je dis « à Paris », d'abord parce que c'est vrai, ensuite parce que c'est curieux. Quand des catholiques français se réunissent pour s'occuper de la politique française, on est naturellement porté à croire qu'ils doivent se rencontrer à Rome, en Italie.

Donc, la réunion vient d'avoir lieu à Paris. Il y avait là le colonel comte Keller, M. de Bellomayre, Guiraud, Nourrisson, Soucbon et dix délégués de province pour l'immortalité desquels, à mon vif regret, je ne puis rien faire, car leurs noms ont été étouffés par la sonorité d'un comte Keller ou le bruit plus démocratique et plus anodin d'un Nourrisson. Enfin, ils étaient quinze.

Qu'ont-ils fait ? C'est ici que le mystère commence. Parfaitement, quinze congressistes ont pu se réunir à Paris, échanger des vues, discuter, se congraduler, sauver la France, Rome et le Sacré-Cœur par-dessus le marché, et la presse qui sait assez de choses pour parler de toutes, même de celles qu'elle ignore, ne connaît ni les discours, ni le nom des orateurs ni les décisions des assistants ou plutôt pour parler avec plus d'exactitude la presse feint de savoir, mais tout se qu'elle peut dire est faux, archi-faux et sans valeur, car les organisateurs de la réunion ont déclaré « qu'ils n'avaient fait et ne feraient de confidences à personne, qu'ils démentaient par avance tout compte rendu des travaux des délégués, et que si des journalistes, mécontents de n'avoir pu forcer notre porte, prétendent donner un compte rendu, ce sera de la fantaisie pure ». Voilà ce qu'on peut appeler un démenti d'ordre général, d'ordre peut-être même trop général, et le public qui a du bon sens, se dira sans doute que si le Congrès avait été un succès, les congressistes n'auraient jamais pu être à ce point héroïques dans la discrétion.

La réflexion faite par le public sera d'ailleurs amplement confirmée par les renseignements que publient les journaux les moins suspects de parti-pris, puis corroborée par l'archevêque de Paris lui-même.

Recevant avant-hier à l'archevêché les prédicateurs de Carême, le cardinal Amette leur a recommandé de ne pas faire de politique en chaire : « Il y a quelques jours, leur a-t-il dit, je m'entretenais avec le Saint-Père le Pape de la prochaine campagne électorale et de notre situation politique. Que les évêques s'abstiennent, m'a dit le Saint-Père. Et, à plus forte raison, cette règle s'impose-t-elle aux prêtres ». Et si nous rapprochons de la déclaration du cardinal Amette, ce fait qu'à la réunion Keller n'assistaient aucun évêque et aucun parlementaire, il est aisé de conclure, au risque d'être traité de « fantaisiste » par les organisateurs du Congrès, que le Congrès n'a pas réussi et que le pape aurait été navré qu'il réussisse, car, entre nous, on a dit beaucoup de bêtises sur Pie X. A défaut de la haute valeur intellectuelle d'un Léon XIII, il possède, cela est certain, un sens assez subtil des réalités ; ses qualités diplomatiques sont réelles, et dire qu'il est inoffensif prouverait simplement notre inaptitude de juges et notre aveuglement de combattant. Le danger de l'initiative prise par quelques catholiques militants devait donc lui apparaître.

L'Eglise, c'est un fait hélas dont se désolent tous les esprits droits, a toujours donné dans ce pays les indiscutables preuves d'une ambition jamais satisfaite, et son destin ne lui paraît rempli qu'aux heures où elle ajoute au gouvernement des âmes le gouvernement des choses. Mais — et c'est là notre force, la force de la liberté — nombreux sont ceux qui tout en respectant profondément le sentiment religieux, reconnaissent le péril où ses exagérations et ses empiètements jettent les peuples, et s'ils entendent lui laisser toute licence de contenter les cœurs dont il est aimé, ils entendent préserver l'Etat de son autoritarisme jaloux.

Organiser les catholiques en parti politique, assurer publiquement de sa sympathie ceux qui voulaient en prendre l'initiative, c'était pour le pape jouer un jeu singulièrement dangereux. En adoptant une telle attitude, il commettait une grave faute qui était d'avouer carrément des desseins que l'Eglise prend très habilement soin de nier quand elle n'a pas le pouvoir; de plus, il compromettait la religion et risquait de l'affaiblir en la liant aux sorte changeants et capricieux des partis et des factions. Et voilà pourquoi on n'a pas vu d'évêques au Congrès des quinze, alors que plusieurs d'entre eux — et notamment, a-t-on dit, ceux de Lille et de Cambrai — avaient cependant accueilli avec une joie visible l'annonce de ce même Congrès.

— « Que les évêques s'abstiennent, a déclaré Mgr Amette aux prédicateurs du Carême, de la part du pape. Et à plus forte raison, cette règle s'impose-t-elle aux prêtres. » Est-ce à dire que ces dernière ignoreront les prochaines élections législatives ? « Est-ce à dire que Mgr Charoet va garder une loyale neutralité dans le circonscription de M. l'abbé Lemire ? Les républicains sourriraient si le répondais affirmativement à ces indiscrètes questions... Tout ce qu'on peut affirmer c'est que ceux des catholiques pour qui le religion n'est qu'un moyen de conquérir le pouvoir, ne seront pas organisés officiellement, que l'Eglise, grâce à la prudence du pape, ne se soumettra pas à une sorte de referendum et qu'elle ne commettra pas la lourde faute que certains prélats bouillants — n'en étiez-vous pas, ô Mgr Charoet ? — voulaient lui faire commettre. C'est dommage... Il y avait là une expérience intéressante à tenter...

MARTIN-MAMY.

Avant les élections

LE NOMBRE DES CIRCONSCRIPTIONS

Paris, 1er mars.

On sait que le gouvernement a décidé de modifier le nombre des circonscriptions électorales pour en mettre le nombre en rapport avec le chiffre de la population. M. Klotz se propose, à ce sujet, de demander qu'il ne soit pas délibéré sur l'initiative gouvernementale avant que le Sénat se soit prononcé sur le projet de réforme qui lui est en ce moment soumis.

« QUE LES ÉVÊQUES S'ABSTIENNENT », DIT LE PAPE

La « Figaro » dit que le cardinal Amette, recevant hier, à l'archevêché, les prédicateurs de Carême, leur a recommandé de ne pas faire de politique en chaire, et il a ajouté :

« Il y a quelques jours, je m'entretenais avec le Saint-Père le Pape de la prochaine campagne électorale et de notre situation politique. Que les évêques s'abstiennent, m'a dit le Saint-Père. Et, à plus forte raison, cette règle s'impose-t-elle aux prêtres. »

Deux mineurs tombent et se tuent près de Charleroi

Charleroi, 1er mars.

Deux ouvriers mineurs qui travaillaient à l'étage de 420 mètres, au charbonnage du Corbinier, près de Charleroi, s'étant approchés du puits d'envoyage, ont perdu l'équilibre et sont tombés dans le vide. L'un d'eux s'écrasa à 820 mètres de profondeur, l'autre est resté accroché à un taquet à 600 mètres, mais il était mort quand on l'a dégagé.

Un combat en Tripolitaine

Benghazy, 1er mars.

Les troupes de Benghazi, sous la conduite du général Ameglio, ont attaqué, le 26 février, le camp ennemi installé à Es-Soleidima, qui comprenait 2.500 hommes. Les troupes italiennes se sont avancées en deux colonnes ; la colonne Mécmarini s'est dirigée sur le camp par la plaine et la colonne Latini ,formée par les Ascaris, s'est approchée par les hauteurs. L'artillerie de l'adversaire a ouvert un feu de courte durée sur les Italiens. L'ennemi était préparé à la défense, sur les hauteurs d'Es-Soleidima, mais il ne s'attendait pas à être attaqué dans deux directions.

L'élan des troupes et l'action efficace de l'artillerie italienne ont provoqué une vive panique parmi les ennemis, qui ont pris bientôt la fuite.

Du côté italien, deux Ascaris ont été tués et quatorze ont été blessés. Les indigènes ont eu 235 morts et plusieurs centaines de blessés.

Les troupes italiennes ont brûlé deux campements et ont recueilli une grande quantité d'armes.

Le général Ameglio a reçu des félicitations du gouvernement.

Les effigies des Souverains anglais outragées aux Indes

Londres, 1er mars.

Un outrage a été récemment commis à Kolapore, sur les effigies des souverains anglais.

Des statues du roi Edouard, de la reine Alexandra, et des souverains actuels ont été recouvertes d'une épaisse couche de goudron.

De nombreuses arrestations politiques ont opérées actuellement, aux Indes, où l'émotion est très grande.

Une mobilisation commerciale

L'Allemagne veut doubler son chiffre d'affaires

Berlin, 1er mars.

Il vient de se fonder en Allemagne une grande « association allemande pour le commerce mondial », qui mérite de retenir l'attention de l'étranger. Cette association, dont l'idée première est due, dit-on, à l'empereur lui-même, a derrière elle des millions et un personnel averti et entreprenant. Si tout va comme les fondateurs y comptent, cette association deviendra un facteur important dans le développement de la puissance commerciale de l'Allemagne.

L'Association, avant tout, n'est pas une société commerciale ; ses agents n'ont pas d'échantillons et ne font pas « l'article ». Elle ne s'occupe pas de tel ou tel article ou de telle spécialité allemande. Sa mission n'est pas d'encourager telle branche de l'industrie nationale. Elle est, bien différemment, de répandre dans tout l'univers la bonne parole en faveur de l'industrie et surtout de l'influence commerciale, et partant politique, de l'Empire.

« Nous sommes, nous disait l'un des promoteurs de cette vaste entreprise, nous sommes des gens prévoyants. Nous sommes aujourd'hui 66 millions d'habitants en Allemagne. Nous pensons à l'époque où nous serons 80 millions ; et il faudra bien leur trouver de l'occupation, des débouchés. C'est pourquoi nous songeons, avant tout, à développer notre commerce d'exportation.

« Et d'abord, que faisons-nous ? Nous réagissons contre une tendance que chacun de nous a souvent notée à l'étranger et surtout dans les pays lointains : on diminue systématiquement l'Allemagne. Nos rivaux, naturellement, trouvent leur profit à cela et nous ne nous plaignons pas. Il est regrettable que nous ne leur ayons pas répondu plus tôt. Nous allons le faire. En Chine, en Amérique du Sud, dans ces pays riches d'un si grand avenir, l'effort allemand est constamment dénigré, amoindri ou méconnu. Ce sera l'un des buts de l'Association de réagir contre cette tendance dont les mobiles sont évidents mais qu'il convient, dans notre intérêt, de combattre ardemment.

" Notre attitude sera constructive "

« Donc, nous allons nous défendre. Mais notre attitude ne sera pas seulement défensive. Elle sera, comme disent les Anglais, « constructive ». Nous aurons des agents spéciaux parfaitement au courant de la langue et des usages des pays où ils seront envoyés et ils devront étudier sur place tous les marchés où il y a quelque chose à faire pour les produits allemands. Nous avons souvent remarqué que notre service consulaire qui nous rend, par ailleurs, de grands services, ne peut pas, parce que lié par des règles trop étroites, être d'un secours suffisant lorsqu'il s'agit d'indiquer à nos commerçants des débouchés. Nos agents resteront dans leurs attributions en faisant cette besogne, et nous nous flattons qu'elle sera utile. Ils n'auront aucun échantillon et ne prendront pas de commandes. Ils n'auront qu'à ouvrir les yeux, et éventuellement la bouche quand ils auront, comme nous le leur demandons, à faire des conférences instructives sur nos méthodes commerciales et sur tout ce qui peut servir à la diffusion des intérêts allemands à l'étranger. »

Voilà la mission que s'est donnée l'Association allemande pour le commerce mondial. Son objectif, ses futurs chefs ne le cachent pas, est assez ambitieux : c'est de faire passer le chiffre des exportations et importations allemandes de 25 milliards de francs, chiffre actuel, à 50 milliards.

Au Palais du Trocadéro

Les Sociétés de retraites de France

Paris, 1er mars.

Cet après-midi, à deux heures et demie, a eu lieu, au Palais du Trocadéro, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, la séance solennelle du Congrès organisé par la Fédération des Sociétés de retraites de France.

M. le président du Sénat, M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale, M. Paul Deschanel, qui est président de la Fédération, y assistaient.

Les effectifs des Associations de secours mutuels, approuvées ou libres, placées sous le régime de la loi du 1er avril 1898, ou reconnues d'utilité publique, et qui composent la Fédération des Sociétés de retraites de France, groupent 640.000 membres avec un capital de près de 150 millions. Ces organismes ont déjà payé 66 millions de retraites mutualistes, dont 6.731.000 fr. pendant l'année 1912.

Des discours ont été prononcés par MM. Métin, ministre du travail ; Paul Deschanel, président de la Chambre des Députés, et Raymond Poincaré.

Le discours de M. Poincaré

Voici la péroraison du discours de M. Poincaré, qui a été longuement applaudi :

« Votre Fédération réunit un imposant effectif de 640.000 sociétaires. Elle possède au total une fortune de 150 millions. Vos sociétés représentent ainsi dans l'Etat une puissance colossale, qui grandit encore tous les jours. Mais l'Etat sait qu'il n'a pas à les redouter ; il sait qu'elles sont, au contraire, ses collaboratrices les plus fidèles et qu'étrangères aux luttes des partis, respectueuses de la Constitution républicaine, elles consacrent leur énergie et leur activité à la recherche persévérante du bien public, à la diffusion des assurances sociales et au perfectionnement de l'Humanité.

« Il m'est très agréable de leur exprimer, au terme de leur congrès, le sincère gratitude du gouvernement de la République. »

L'Impôt sur le revenu

CE QUE DIT LE RAPPORTEUR DE LA COMMISSION SÉNATORIALE

Paris, 1er mars.

Interviewé par l' « Echo de Paris », M. Aimond, rapporteur général de la Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, exprime l'opinion que les déclarations de M. Caillaux au Palais-Bourbon et le dernier vote de la Chambre ne changent rien à la situation en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

« Le rôle de notre commission est tout tracé : examiner les deux premiers titres et passer ensuite au budget. Cela nous entraînera jusqu'au 25 ou 30 mars, et il est bien évident que ce n'est pas dans une nuit que l'on peut étudier et voter un projet de 150 millions environ.

« Il est probable et même certain que la Commission de l'impôt sur le revenu déclarera qu'elle va étudier ce projet et qu'elle fera son rapport à la rentrée.

« Si on nous renvoie nos deux premiers titres avec un impôt complémentaire dans le budget, le Sénat demandera la disjonction de la partie qui n'aura pas encore été étudiée, et si le ministre des finances insistait pour une étude immédiate, on pourrait lui répondre que c'est absolument impossible.

« Le Sénat, comme je viens de vous le dire, disposera forcément cette question avec d'autant plus de facilité qu'il a voté contre le premier paragraphe de l'amendement Perchot.

« Le projet d'impôt complémentaire reviendra alors devant la Chambre, qui sera placée en face de ce dilemme : Ou mettre tout dans le budget ou bien accepter nos deux premiers titres.

« Et ce qu'elle n'a pas voulu faire hier, elle le fera le 31 mars. Les députés seraient, autrement, obligés de se représenter devant leurs électeurs les mains vides. Ils seront donc obligés d'accepter la réforme partielle. C'est ce que M. Millerand leur a dit. Notez que le recouvrement de cet impôt serait matériellement impossible pour 1914, et très difficile pour 1915.

« C'est la Chambre qui décédera elle-même si elle veut aller devant ses électeurs sans budget voté et sans aucune réforme, ou bien avec un budget voté et une réforme partielle.

Et c'est cette dernière proposition qui prévaudra. Si elle ne l'a pas adoptée dès hier, c'est que la majorité n'a pas voulu renverser le cabinet, cette question ne devant pas se poser à la veille des élections.

LES AFFAIRES D'HONNEUR

Védrines est-il « cerné » ?

Paris, 1er mars.

Le Cercle Hoche communique le document suivant :

Séance du 28 février 1914. — Présidence de M. le duc Decazes.

MM. Binet-Valmer, Paul de Cassagnac et le comte Charles de Polignac, déclarent retirer leur démission de membres du Comité. Ils prennent part à la séance.

A l'unanimité des membres présents, le comité décide d'écrire les lettres suivantes :

1° A MM. Painlevé et Bernard Gravier.

« Messieurs,

« Consulté par vous sur la question suivante : La lettre adressée au Caire, le 31 décembre 1913, à M. Roux, par ses témoins, MM. Guilhaumou et Jay, lettre rendue publique et parue dans les journaux du Caire, constituant le refus, par M. Védrines, de constituer des témoins, après s'être livré à des voies de fait contre M. Roux, constitue-t-elle un procès-verbal de carence ? », le Comité du Cercle Hoche émet l'opinion que, d'après les règles coutumières appliquées en matière d'honneur, la lettre en question, motivée par les faits qui l'ont précédée, constitue un procès-verbal de carence. Ce procès-verbal sera, jusqu'à nouvel ordre, inscrit sur le registre des carences du cercle Hoche.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération. »

2° A M. Quinion.

« Monsieur,

« Par votre lettre en date du 25 février, vous demandez au comité du cercle Hoche si, à son avis, la lettre de MM. Bresimayer et Rouhier-Dorcières à M. Védrines, lettre publiée dans plusieurs journaux, peut être considérée comme un procès-verbal de carence.

« Le Comité émet l'avis que la lettre en question ne saurait être considérée comme un procès-verbal de carence, M. Védrines se trouvant actuellement sous le coup d'une carence régulière, dressée contre lui par MM. Guilhaumou et Jay, témoins de M. Roux.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

« Le Comité a, en outre, émis la vœu suivant :

« Considérant que M. Védrines, dont le courage, maintes fois mis à l'épreuve, est au-dessus de toute discussion, se trouvant, comme il l'a dit lui-même, pour la première fois, sur le terrain de l'honneur, et pouvant ignorer les lois qui régissent le duel, le Comité souhaite que les témoins de M. Roux lèvent la carence prononcée par eux contre M. Védrines, et acceptent d'entrer de nouveau en pourparlers avec les témoins de celui-ci. »

ECHOS

La taille

Un communiqué du ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, nous informe qu'un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes aura lieu les jeudi 16 et vendredi 17 avril 1914, au chef-lieu de chaque département. Jusqu'ici, cela va bien. Mais seront seuls admis à y prendre part — et sans aucune dispense — les jeunes gens de 18 à 25 ans, sans infirmité, et « ayant une taille de 1 m. 54 au minimum ».

Pourquoi cette limite de taille ? Les caisses des bureaux de poste sont donc bien haut perchés !

CHEZ LES MINEURS

Le Congrès de Sin-le-Noble

Après une longue discussion, le Syndicat du Nord approuve la loi sur les retraites

Dimanche, le Syndicat des mineurs du Nord a tenu à Sin-le-Noble, salle Goulois-Meyeux, son Congrès annuel.

Quatre-vingts délégués, venus de tous les points du bassin minier de Douai y représentaient cent vingt-trois sections syndicales.

M. Quintin, secrétaire général, fit en séance tenue à huis clos, le compte rendu moral et financier de l'année qui vient de s'écouler, puis on procède à la nomination du bureau, dont la présidence échut au député Goniaux.

Il fut ensuite procédé à la nomination d'administrateurs et de contrôleurs pour les différentes concessions.

Furent élus :

Mines de l'Escarpelle. — Administrateurs : Goniaux, Quintin, Larcelle, Wannepin, Valin ; Contrôleurs : Dhainaut et Lemne.

Mines d'Azincourt. — Administrateur Masclet ; Contrôleur : Lagache.

Mines de Douchy. — Administrateurs : Lemoine Alfred et Clément ; suppléant : Duprez ; Contrôleur : Lagache.

Mines de Flines. — Administrateur : Bulté ; suppléant : Bassement ; contrôleur, Dubus.

Mines d'Anzin. — Administrateurs : Desfontaines, Gahide, Beaumont, Husson, Collier, Tribou ; Contrôleurs : Derin, Mathieu.

Après l'examen de quelques questions d'ordre intérieur, s'ouvrit en présence de la Presse, qui avait été admise au Congrès, la discussion au sujet de la nouvelle loi des retraites des mineurs.

M. Goniaux exposa longuement l'économie de cette loi, ainsi que les avantages immédiats qu'en retireraient les vieux mineurs et annonça que le texte complet serait publié incessamment dans le journal de la corporation « La Voix du Mineur », ainsi que le compte rendu sténographique des débats, de façon à permettre à tous les mineurs de la bien connaître et à se rendre compte du progrès réalisé, des avantages acquis.

Et M. Goniaux ajouta « que l'éducation des syndiqués était à parfaire et que chacun devait y mettre du sien ».

Des protestations assez vives s'élevèrent cependant contre l'article de la loi qui fixe à 55 ans l'âge de la retraite, mais M. Goniaux affirma que la loi actuelle, conquête de l'ouvrier sur le patronat « n'était qu'une transaction qui conservait intacts tous les droits de revendications futures.

Cette première séance fut levée à midi et demi, après le vote de l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour

« Le Congrès du Syndicat des Mineurs du Nord, réuni le 1er mars, salle Goulois, à Sin-le-Noble, après avoir étudié la nouvelle loi des retraites votée par les deux Chambres, décide de l'accepter comme pis-aller, quoqu'elle ne leur donne pas entière satisfaction, mais il considère qu'elle améliore immédiatement de malheureux camarades qui ont épuisé leurs forces au profit du capital, ainsi qu'aux invalides du travail, qui ont quitté la mine prématurément.

« Il pense aussi au bien-être qu'elle apporte aux malheureuses veuves et aux orphelins.

« Pour toutes ces raisons, il ne peut la refuser, mais il est fermement résolu à continuer à mener le bon combat jusqu'à ce que les mineurs aient obtenu complète satisfaction, c'est-à-dire jouir de la pension de 2 francs par jour au minimum à 50 ans d'âge »

A la reprise du Congrès, à 2 heures, une expression de sympathie a été votée aux déportés du Sud Africain.

LE MINIMUM DE SALAIRE

Le Congrès a ratifié dans ses grandes lignes la proposition déposée par Basly sur le bureau de la Chambre, relativement au minimum de salaires.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

Il a également accepté «comme pis-aller» la loi du 24 décembre 1913 sur la durée du travail dans les mines.

LE SOU DU SOLDAT

Sur la question du sou du soldat se produit une longue discussion. Le Congrès décide de s'en remettre à la décision du Conseil d'Administration et admet, à titre exceptionnel, pour la classe 1913, le maximum de 18 francs par an.

MODIFICATION DES STATUTS

Une demande de la section de De Sessevalle, relative à la modification de l'article 14 du statut, est repoussée.

Questions diverses

Une proposition de remboursement de 25 % des versements effectués au syndicat tous les trois ans, est repoussée.

Il en est de même d'une proposition tendant à ce que lorsqu'un délégué mineur syndiqué disparaît, son délégué suppléant ait seul le droit d'être désigné pour le remplacer.

Cette proposition est ajournée à la suite d'un pointage.

POUR LA PROPAGANDE

Sur une proposition de Rousé, on décide de faire « des prosélytes et des conférenciers qui feront une bonne propagande pour le syndicat ».

CONTRE LES ABSENCES

Un vœu est émis contre les amendes appliquées pour retards et absences à la mine.

UNE MANIFESTATION

A l'issue de la Conférence, un cortège s'est formé, précédé de la Fanfare Ouvrière et de la Musique Municipale de Wasters, et, accompagné des bannières syndicales, a parcouru les principales rues de la Ville, d'où il gagna les salons de l'Elysée, où Goniaux, Basty, Maës et d'autres militants de la Fédération des Mineurs de Houille parlèrent brièvement, en saison de l'heure déjà tardive, des revendications minières.

A Paris, le Conseil national décide la reprise du travail pour le trois mars

Paris, 1er mars.

Le Conseil National des mineurs, auquel les membres du Comité interfédéral des mineurs, cheminots, transports, inscrits, ports et docks, s'est réuni aujourd'hui à la Maison des Fédérations, rue Grange-aux-Belles, a l'effet d'examiner la situation.

Cette réunion devait commencer à 10 heures, mais un certain nombre de délégués des syndicats des mineurs sont arrivés assez tard et la réunion a débuté après 11 heures.

La première séance s'est prolongée jusqu'à 2 h. 40. Tous les syndicats mineurs adhérents à la Fédération des travailleurs du sous-sol étaient représentés.

MM. Bartnet, secrétaire général de la Fédération, et Georget, trésorier, assistaient à la réunion, ainsi que M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., et Dumouilin, secrétaire général adjoint.

Le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer était représenté par M. Thierry, secrétaire adjoint ; les inscrits maritimes par M. Rimbi ; la Fédération des Transports, en congrès par MM. Guichard et Hénaut ; les travailleurs des ports et docks par M. Vigouroux.

La discussion a été longue et animée à l'issue de la séance les délégués se sont refusés à faire aucune déclaration sur les mesures qui avaient pu être arrêtées.

La fin de la Grève

Paris, 1er mars.

A l'issue de la délibération de cette après-midi, le conseil national des mines a fait la communication suivante relativement à la reprise du travail qu'il a décidée pour le trois mars prochain :

« Le conseil national, après avoir pris connaissance de l'état de la grève dans les différentes régions minières et ardoisières, enregistre que la lutte a été engagée dans un nombre de localités sensiblement plus importantes que lors de la grande grève de 1902.

« A cette époque, seuls les grands centres étaient grévés : dans les Bouches-du-Rhône (Gardanne, Fuveau, Valdonne), dans le Gard (Alais, Bessèges), dans l'Aveyron (Decazeville), dans le Tarn (Carmaux, Cagnac), dans la Loire (tènement), dans l'Allier (Buxières-les-Mines, Saint-Hilaire, Montcombroux, Bézenet, Doyet, Montvicq, Commentry, Les Ferrières, Dancuilles), enfin, le Nord et le Pas-de-Calais. Ces grands centres furent impuissants à entraîner les petits restés inaccessibles à la propagande fédérale.

« Au contraire, en 1914, la grève fut renforcée par l'addition des centres suivants : Bouches-du-Rhône (Fréjus), Basses-Alpes (Maine, Dauphin), Loire ,Gentières-le-Marlinet, Rochesandrule, Saint-Jean-Valgrisque, Saint-Martin-de-Valgargues, Lavernède et Pennès), Hérault (Graissac, Le Bousquet d'Orb), Aveyron (Aubin, Aculi et La Planquette), Tarn (Tourgnes, ardoisiers), Isère et Rhône (Lamure, La Mothe d'Arfthung, Sainorbes), Saône-et-Loire (Monceau-les-Mines, Epinac, Autun), Centre (Saint-Eloys, Vieille-Mine, Saint-Eloy-Bompis, Champagnac, Noyant, Brassac, Lavaveix, La Combelle, Sainte-Florine), Haute-Loire (Charbonnier, Vergongheon, Frugères, Auzouet, Ouzel (Trélaset, Averlitet, Mizengrain, Lafeat), Creuse, Bessèse, ardoisiers, Segrey, Angers, La Bellière, mines d'or, Jurquiaz, mines de fer, Sainte-Laur, Vendée (Faymoreau), Ardennes (Fremay, Aybes).

Il y a eu plus de 100.000 grévistes

« En 1902, la grève n'atteignait pas 100.000 grévistes. En 1914, elle dépasse ce chiffre.

« Dans la grève présente tous les centres ont pris part au mouvement dès la première heure et par là s'accuse une pénétration plus forte de l'action fédérale.

« Il résulte des explications fournies, que si la Fédération du sous-sol étend son rayon d'action sur tous les bassins miniers et ardoisiers, le nombre de ceux restés inactifs en dehors du Nord et du Pas-de-Calais demeure très peu élevé.

« Le Comité national se réjouit d'un tel état de chose et il tient à la soumettre à l'attention de tous les ouvriers mineurs et ardoisiers pour qu'ils prennent confiance et espoir, les forces de l'organisation s'étant accrues.

« Il rappelle les raisons de la grève présente : assimilation des ardoisiers ou, à défaut de cette amélioration, engagement ferme que les ardoisiers bénéficieraient à bref délai du régime nouveau des retraites, longuement ajournée à la Chambre nationale autonome, taux de la pension à 730 francs, 365 francs pour les veuves et orphelins, suppression de l'article 11 du texte de la loi des retraites.

« Il rappelle que la discussion au Sénat, retardée jusque-là, a été précipitée au cours des jours, après adoption du texte, et que la Chambre a rendu délibération le 24, que la promulgation de cette loi, votée le 14 février, contrairement aux précédents relatifs aux lois sociales, est déjà un fait accompli.

« Il en résulte que cette rapidité, qui a été obtenue dans un mouvement général, n'a pas eu lieu, les ouvriers partisans de la grève, nombreux encore parmi toutes catégories, ne pouvant tous arriver.

« Le Conseil, fidèle à la motion du Congrès de Lens, enregistre les propositions adoptées.